

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), **CE 14^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT À DIX-SEPT HEURES TRENTE**, à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Crevier, président par intérim
Madame Anne DomPierre, commissaire parent (primaire)
Monsieur Alain Gauthier, commissaire
Madame Christiane Hallée, commissaire
Madame Francine Lorange, commissaire
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire
Monsieur Serge Lafortune, commissaire parent (secondaire)
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)
Madame Marthe Nault, commissaire
Madame Chantale Lamoureux, commissaire parent (EHDA)
Madame Stéphanie Imbault, commissaire

Étaient également présents :

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications
Monsieur Normand Sauvé, Journal Le Droit
Monsieur Eric Cyrprésident du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais

Étaient absents :

Monsieur Réjean Desjardins, commissaire
Monsieur Gilbert Couture, commissaire
Madame Maude Hébert, conseillère en communication
Madame Paméla Touchette-Giroux, coordonnatrice du Service des communications

Ouverture de la
séance et
adoption de
l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.C.-17-18-180 Madame Francine Lorange propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION À LA PRÉSIDENTE

Nomination à la
présidence

Considérant la démission de madame Légaré en date du 9 mai 2018 ;

Considérant l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* ;

Considérant que depuis plus de 6 semaines monsieur Crevier, vice-président du Conseil des commissaires, assume la présidence par intérim ;

Considérant la satisfaction des membres du Conseil envers le travail effectué par monsieur Crevier pendant cette période ;

C.C.-17-18-181 Madame Christiane Hallée propose que monsieur Mario Crevier soit nommé président du Conseil des commissaires en remplacement de madame Johanne Légaré et ce, jusqu'à la fin du mandat

Adoptée à l'unanimité

Huis clos

C.C.-17-18-182 Madame Nathalie Villeneuve propose de décréter un huis clos

Il est 17 heures 40 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Madame Francine Lorange quitte la séance.

Il est 18heures 49 minutes.

C.C.-17-18-183 Madame Christiane Hallée propose la levée du huis clos

Il est 19 heures 20 minutes

Adoptée à l'unanimité

Adoption –
Procédure de
remplacement
d'un
commissaire

ADOPTION – PROCÉDURE DE REMPLACEMENT D'UN COMMISSAIRE

Considérant la démission d'un commissaire élu ;

Considérant l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* qui exige qu'un commissaire soit remplacé lorsqu'il reste entre 12 et 4 mois au mandat ;

Considérant que le Règlement 04-04-10 « Modalités de fonctionnement des séances du conseil des commissaires » est silencieux quant à la procédure à suivre pour remplacer un commissaire élu ;

C.C.-17-18-184 Monsieur Alain Gauthier propose que la procédure suivante soit ajoutée au Règlement 04-04-10 « Modalités de fonctionnement des séances du conseil des commissaires » et entre en vigueur immédiatement :

1. Le secrétariat général avise le Comité de parents de la démission d'un commissaire et sollicite la soumission de candidats admissibles en vertu des article 20 et 21 de la *Loi sur les élections scolaires* (i.e., ne peut pas être un employé de la CSPO, doit habiter sur le territoire de la CSPO depuis au moins 6 mois du dépôt de sa candidature, a le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la CSPO).

2. Les candidatures doivent être reçues au secrétariat général dans les 14 jours de la démission.

3. La présidence du Conseil des commissaires décide conjointement avec la présidence du comité de parents d'une date afin de convoquer le/les candidats à venir se présenter. La présentation sera de 3 minutes. Cette rencontre devra avoir lieu dans les 7 jours de la clôture du dépôt des candidatures.

4. Le lendemain de la rencontre ou au plus tard le 22^e jour suivant la démission, la ou les recommandations du Comité de parents sont transmises au secrétariat général qui les communique à tous les commissaires.

5. Au plus tard 30 jours suivant la démission écrite du commissaire élu, le conseil des commissaires procède à un vote au sujet des candidat(e)s lors d'un conseil des commissaires (séance extraordinaire ou ordinaire). Le vote se fait par scrutin secret et se poursuit jusqu'à ce qu'un(e) candidat(e) ait obtenu la majorité absolue. La candidature ayant reçu le moins de votes sera éliminée à chaque tour. Une fois qu'il ne reste que deux candidats, le Conseil aura trois tours de votes pour pouvoir le poste vacant.

Advenant qu'après les trois tours aucune majorité absolue ne soit obtenue, le processus de remplacement recommence.

Pour	Contre
-------------	---------------

10	1
----	---

Monsieur Serge Lafortune inscrit sa dissidence

Adoptée à la majorité

Levée de la
séance

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-17-18-185 Monsieur Mario Crevier propose la levée de la séance.

Il est 19 heures 28 minutes.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

DOSSIERS

1. Nomination à la présidence
2. Adoption - Procédure de remplacement d'un commissaire
3. Levée de la séance